



Constats et perspectives de l'OFROU





Constats

- Représentation de la qualité des réseaux cyclables
- Objectifs concernant la densité du réseau et le standard d'aménagement
- Objectifs dans le domaine du VTT
- Recommandation et procédure pour de bonnes infrastructures cyclables lorsque l'espace est limité
- Directives sur ce qui doit être signalé
- Financement des ouvrages de croisement appartenant aux CFF/OFROU



Perspectives

- La mise en œuvre de la Loi sur les voies cyclables s'effectuera dans le cadre de la feuille de route
- La Journée des services vélo devrait se dérouler chaque année au moins pendant la phase de planification
- La Confédération continue de soutenir les cantons et communes par des guides de recommandations et d'autres documents
- L'application-métier mobilité douce sera encore complétée pour le trafic des vélos
- La législation routière devrait être adaptée en faveur de la mobilité douce
- Des essais-pilote doivent être effectués (en ce moment "Traversées pour vélos")
- Les données de mobilité douce seront rassemblées et mises à disposition



Perspectives et conseils

- L'analyse des points faibles de la mobilité douce sur les routes nationales de 3e classe a été effectuée
- L'analyse des points faibles de la mobilité douce au niveau des jonctions autoroutières a été lancée
Remarque : nous informer des projets cantonaux/municipaux dans le domaine des tronçons d'autoroute, contact : noelle.petitdemange@astra.admin.ch
- Remarque : les cantons qui adaptent leur législation sur la base de la loi fédérale sur les voies cyclables sont priés d'inclure également les déplacements à pied et la randonnée